

ARTICLE 1 - Organisateur

Le concours est organisé par Delhaize Luxembourg S.A., dont le siège social est situé à 19, Route de Bastogne – L -9638 Pommerloch (« Organisateur »).

Il est d'application chez les magasins participants suivants :

- **SM Alzingen,**
582 Route de Thionville L-5888 Alzingen
- **SM Bertrange,**
15-17 Route de Longwy L-8080 Bertrange
- **SM Pommerloch,**
19 Route de Bastogne L-9638 Pommerloch
- **SM Schmiede,**
61 Rue de Stavelot L-9999 Schmiede
- **SM Walferdange,**
2 Rue des Romains L-7220 Walferdange
- **SM Belval,**
14 Avenue du Rock'n Roll L-4360 Esch/Alzette
- **SM Schengen**
6 Schengerwiss L-5439 Remerschen
- **SM Strassen,**
1 route d'Arlon L-8041 Strassen
- **AD Junglinster,**
Centre commercial langwies L-6131 Junglister
- **PROXY Cents,**
Allée du Camel L-1354 Luxembourg-Cents
- **PROXY Cité Du Fer (Differdange),**
19 Rue du chemin de Fer, L-4556 Differdange
- **PROXY Diddeleng Post**
4 Place am Duerf, L-3436 Dudelange
- **PROXY Esch,**
52 Rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette
- **PROXY Gare,**
5-7, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg
- **PROXY Hamilius**
10, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg
- **PROXY Soho**
Rue de Strasbourg, 61, L- 2561 Luxembourg
- **PROXY Dudelange**
59A Route de Zoufftgen, 3598 Dudelange
- **PROXY Wiltz**
21b Rue du Dix Septembre, 9560 Wiltz
- **PROXY Bettembourg**
247 Route de Luxembourg, 3254 Bettembourg

ARTICLE 2 – Conditions de participation - règlement

Ce concours est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus au moment du concours, résidant au Grand-Duché du Luxembourg et dans les pays frontaliers à l'exception des membres du personnel de l'Organisateur. La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat. Les Participants sont cependant entièrement responsables des dépenses réalisées dans le cadre de leur participation au concours.

Toute personne physique âgée de 18 ans ou plus au moment du concours et participant à des fins non commerciales (ci-après "le Participant"). Les personnes suivantes sont expressément exclues de la participation : toutes les personnes ayant un lien juridique direct ou indirect avec Delhaize, et ayant participé d'une manière ou d'une autre à l'organisation du concours, ainsi que les membres de leur famille (toutes les personnes domiciliées à la même adresse).

La participation implique l'acceptation inconditionnelle et intégrale de ce règlement. L'acceptation de ce règlement implique également les mesures et décisions prises par l'Organisateur, et ce, afin de garantir le bon déroulement de ce concours. L'Organisateur se réserve le droit – sans en être tenu responsable- de reporter, raccourcir ou annuler ce concours dans son intégralité ou partiellement si les conditions l'exigent. Une éventuelle annulation d'une stipulation de ce règlement, n'annule en aucun cas les autres stipulations de ce règlement. Le cas échéant, l'Organisateur peut adapter le présent règlement du concours. Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs noms et photos pour la publicité, sur tout type de support (site Delhaize, journaux, magasins, TV locale etc...) et ceci sans aucune compensation financière. Les sites delhaize.lu et Maindelhaize.lu présenteront le concours, son règlement, les sponsors et les différents lots.

ARTICLE 3 – Déroulement du concours

Ce concours se déroule du 15/10/2020 au 28/10/2020 inclus. Pendant les horaires d'ouverture des magasins participants (Consultez les horaires des magasins sur le site www.delhaize.lu), un code de participation, différent chaque jour, sera affiché dans chaque magasin participant et sur le site de Maindelhaize.lu.

La mécanique générale du concours est la suivante : pour participer au concours, le participant doit prendre connaissance du code du jour qui sera affiché auprès des différents magasins Delhaize participants (voir liste à l'article 1). Il devra ensuite encoder ce code via le site internet Maindelhaize.lu et valider sa participation au plus tard à 23h59 le même jour. Au-delà de ce délai, le code de participation du jour ne sera plus valable. Pour que sa participation soit valable, le participant doit également avoir rempli correctement les données demandées (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, pays de résidence, son magasin préféré et le code du jour). Les participations incomplètes ne seront pas retenues pour le/les tirage(s) au sort. Pendant toute la durée du concours, chaque participant peut tenter sa chance chaque jour de remporter une box de produits (valeur 50€ - voir description précise à l'article 4). Delhaize effectuera quotidiennement le tirage au sort des gagnants du jour (sauf les jours de fermeture) : un gagnant par jour.

Pour gagner un des trois premiers prix :

Pour tenter de gagner un des trois premiers prix de ce concours (voir description précise à l'article 4), le participant doit soit participer directement en magasin via le bulletin de participation qu'il reçoit lors de son passage en caisse. Ce bulletin devra être rempli et déposé dans l'urne prévue à cet effet. Ou soit avoir participé valablement au concours sur Maindelhaize.lu comme indiqué ci-dessus (mécanique générale du concours) et avoir en outre encodé lors de sa participation les 10 chiffres qui se trouvent au dos de sa carte Plus ou SuperPlus (Système de fidélité de Delhaize exploité par la société Points Plus Punten).

Si le participant ne possède pas de carte Plus ou SuperPlus, il peut gratuitement s'en procurer une en magasin.

Si le participant ne souhaite pas acquérir une carte Plus ou SuperPlus, il peut participer au concours via le formulaire de participation en papier distribué à chaque passage en caisse.

Pour attribuer les trois premiers prix, Delhaize effectuera deux sessions de tirage au sort la semaine du 28/10/2020 :

- 1ère session : 1 personne par prix sera tirée au sort.
- 2ème session : 1 personne par prix sera tirée au sort et formera une réserve dans l'hypothèse où le premier gagnant, le second gagnant et/ou le troisième gagnant tirés au sort lors de la première session ne pourrai(en)t se voir attribuer le(s) prix.

ARTICLE 4 - Liste des lots du concours

1er prix : 1 an au volant d'une MG ZS EV avec Lease+

Un leasing particulier d'une MG ZS EV pendant 12 mois en collaboration avec Leaseplan et Spuerkess.

Il s'agit d'un lot d'une valeur estimée à 13.545,36 € TVA incluse (loyer de 1.128,78€ par mois, calculé sur 12 mois et 15.000 km par an). La valeur du lot mentionnée dans les différentes communications du jeu concours est uniquement fournie à titre indicatif. Toute variation ou écart de prix de quelque nature que ce soit, ne pourra être imputable à Leaseplan et Spuerkess. Ce lot est uniquement accessible pour les personnes résidentes au Grand-Duché de Luxembourg. Les conditions générales de Lease Plan et Spuerkess sont applicables à ce leasing. (voir conditions sur http://maindelhaize.lu/LPLU_CG_FR.PDF)

2ème prix : 1 vélo électrique Atom City Wave

Un vélo électrique de la marque Atom City Wave d'une valeur de 1999,90 € en collaboration avec le magasin Luxbike (36 Bohey, 9647 Donkels, Luxembourg).

Le vélo électrique City Wave est un concentré de puissance et de performance, disques hydrauliques, batterie cadre 500 W, moteur central...

Les points forts du VTC électrique ATOM City Wave sont :

Batterie : Intégrée au cadre pour un équilibre parfait du vélo, sa puissante capacité de 500Wh et son autonomie jusqu'à 105 Km.

Moteur : Central allié à la batterie cadre permettant un centre de gravité parfait, son Multi-capteur (couple, vitesse et cadence) précision maximale, son Assistance silencieuse et très réactive, puissante et sans-coups et son couple de 80 Nm.

Display : LCD multifonctions, affichage de la vitesse, niveau de charge de batterie, niveaux d'assistances...

3ème prix : 1 x un an de courses gratuites auprès des Magasins Delhaize Luxembourg - valeur totale : 8.000 € (calculé sur base d'un caddy hebdomadaire moyen pendant 52 semaines). Ce prix sera remis au gagnant sous la forme de bons de valeurs, valables un an auprès des caisses des magasins participants. En aucun cas, les bons de valeurs ne pourront donner lieu à un remboursement en argent liquide, même partiellement. Ils sont personnels et non-cessibles ni échangeables ni prolongeables. A l'échéance de leur date de validité, les bons de valeurs non-utilisés ne pourront plus être utilisés.

4^{ème} prix : une box de produits d'une valeur de 50 euros est à remporter tous les jours. Les gagnants de ces box bénéficieront d'un bon de valeur de 50€ (tout supplément sera à charge du gagnant) valables auprès des magasins Delhaize participants au présent concours (voir article 1) pour des produits des marques suivantes : Taste of inspiration Delhaize, 365 Delhaize, Eco Delhaize, Pingo Doce et Etos, mais également sur un assortiment de produits bio et/ou locaux. Tout article provenant des rayons tabac/loterie et/ou presse est expressément exclu.

ARTICLE 5 – Remise du prix

Les gagnants seront avertis personnellement par téléphone suivi d'une confirmation par email dans les 3 jours suivant la fin du tirage au sort. Il sera fait au maximum trois tentatives de contacter les gagnants par téléphone, et ce au cours des trois jours suivants la désignation des gagnants par Delhaize. Si le gagnant n'est pas disponible ou n'a pas retéléphoné lui-même dans ce délai, un nouveau gagnant sera désigné et contacté selon la même procédure (ou le cas échéant pour ce qui concerne les trois premiers prix, les gagnants subsidiaires déjà désignés lors de la seconde session de tirage au sort seront contactés selon la même procédure). Le mail sera envoyé à l'adresse du gagnant telle que mentionnée dans son formulaire de participation.

Les gagnants devront prendre livraison de leur prix le 06/11/2020 à 18h. La remise des prix prendra place dans l'un de nos magasins participants au Luxembourg (lieu à définir).

Pour l'attribution des trois premiers prix, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer respectivement les trois premiers prix aux personnes tirées au sort en réserve lors de la seconde session de tirage au sort (nouveaux gagnants) si un gagnant de la première session de tirage au sort n'a pas retiré son prix dans le délai prévu, ou de modifier la date de remise de prix. Le nouveau gagnant sera :

- Pour le 1^{er} prix, la première personne tirée au sort lors de la seconde session de tirage,
- Pour le 2^{ème} prix, la deuxième personne tirée au sort lors de la seconde session de tirage,
- Pour le 3^{ème} prix, la troisième personne tirée au sort lors de la seconde session de tirage.

En ce qui concerne la remise des box de produits, un tirage au sort aura lieu pour chaque jour d'ouverture des magasins participants durant la période du concours. Un gagnant par jour sera tiré au sort. Le gagnant sera contacté afin de définir une date à laquelle il souhaite venir prendre possession de son lot. La date limite pour venir récupérer son lot sera le 31 décembre 2020. Il sera fait au maximum trois tentatives de contacter les gagnants par téléphone, et ce au cours des trois jours suivants la désignation des gagnants par le tirage au sort. Si le gagnant n'est pas disponible ou n'a pas retéléphoné lui-même dans ce délai, un nouveau gagnant sera désigné et contacté selon la même procédure. Le mail sera envoyé à l'adresse du gagnant telle que mentionnée dans son bulletin de participation.

Delhaize se réserve le droit de remplacer le prix convenu par un autre d'une valeur équivalente. Le prix remporté est personnel et ne peut pas être échangé contre d'autres produits, services ou espèces. Lors de la remise du prix, le gagnant devra pouvoir prouver son identité ou/et être muni de l'email l'avertissant qu'il a gagné.

ARTICLE 6 – Responsabilité d'Organisateur

Toute erreur d'impression, faute d'orthographe, de mise en page ou autre, ainsi que tout problème technique (notamment en cas de communication par e-mail) ne peuvent pas être invoqués comme base pour quelque obligation que ce soit de la part de L'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que les Participants ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité. L'Organisateur se réserve expressément le droit d'exclure tout Participant qui ne respecterait pas le présent règlement, principalement en cas de soupçon de tricherie ou de fraude durant la participation au concours, y compris celles requises par des éléments ou situations imprévus, sans possibilité de recours de ce dernier. L'Organisateur n'est nullement garant de l'utilisabilité, de la qualité, de l'adéquation du prix pour l'une ou l'autre fin. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des dégâts causés directement ou indirectement par le prix en question, ni des coûts ou dépenses éventuels liés à l'attribution ou à l'utilisation d'un prix.

ARTICLE 7 – Contrôle du concours et décision

L'Organisateur contrôle le bon déroulement du concours. Le résultat du concours est contraignant et irrévocable. Il ne pourra y avoir aucune correspondance (par courrier, e-mail ou téléphone) sur le résultat et le déroulement du concours. La communication des gagnants est définitive.

ARTICLE 8 – Protection de la vie privée

L'Organisateur traite les données personnelles communiquées dans le cadre du concours conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679. Delhaize (établi à l'adresse susmentionnée) est responsable du traitement de ces données personnelles. Plus d'information sur le traitement des données sur <https://www.delhaize.lu/fr/declaration-vie-privee> (voyez particulièrement le chapitre 'participation à des concours'). Dans la mesure où le participant l'aura accepté, Delhaize Luxembourg S.A., pourra aussi transférer les données de contact des participants à :

- Delhaize Le Lion/De Leeuw BV et ses filiales, dont la S.A. Points Plus Punten, afin d'envoyer des communications commerciales générales ou individualisées (sur la base des informations communiquées par le participant) concernant les activités et offres de Delhaize Le Lion/De Leeuw BV, de la S.A. Point Plus Punten ou des partenaires de cette dernière (dont la liste peut être consultée sur www.cartepius.lu).

Les participants ont le droit d'accéder à leurs données et de rectifier ou supprimer les données incomplètes ou incorrectes. Ils peuvent également s'opposer au traitement de leurs données pour des raisons tenant à votre situation particulière. Ils peuvent s'opposer à tout moment sans frais et sans justification à une utilisation de leurs données personnelles à des fins de marketing direct. Les participants qui souhaitent exercer ces droits peuvent contacter Delhaize Luxembourg S.A. en envoyant un e-mail à serviceclients@delhaize.lu ou une lettre à l'adresse mentionnée plus haut, contenant une preuve de leur identité.

Article 9 : Loi applicable et contestations

Ce règlement, ainsi que le déroulement du concours même, sont soumis au droit Luxembourgeois. Tout litige relatif au présent règlement, plus précisément à sa validité, à son interprétation et/ou à son exécution, relève de la compétence exclusive des Courts et Tribunaux de Luxembourg Ville.

Fait à Pommerloch, le 14/10/2020